

GC44 TICIF02 Travail de justice fondée sur des principes pour octobre 2023

Date réelle du document: octobre 21, 2023

1. Quel est l'enjeu?

Le 44e Conseil général a demandé qu'une approche fondée sur des principes soit développée pour son travail de justice. Un ensemble de principes régirait les réponses de l'Église aux enjeux historiques, actuels et émergents en matière de justice sociale, et permettrait des réponses opportunes et contextuelles. Le 44e Conseil général 2022 a demandé que ce travail soit effectué par le Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses.

2. Quelle est l'importance de cet enjeu?

Depuis des décennies, l'Église Unie utilise une approche fondée sur la politique pour son ministère pour la justice et la défense de la justice. Pour la plupart, les politiques reflètent une période particulière de l'histoire et sont limitées par les réalités de l'époque. Les changements de politiques sont souvent lents en raison de nos processus de gouvernance. Dans des contextes dynamiques et changeants, les déclarations politiques faites à des moments précis se trouvent en décalage avec les appels des partenaires et avec les réalités mondiales qui évoluent rapidement. De plus en plus, en raison de l'évolution du contexte mondial et politique ainsi que des demandes des partenaires et des organisations de la société civile, l'Église Unie éprouve des difficultés à réagir en raison des restrictions de ses politiques.

L'adoption d'une approche fondée sur des principes pour notre travail de justice permettra à l'Église de répondre plus rapidement aux situations d'injustice, tout en étant guidée par un cadre cohérent. Ces principes orientent et guident le personnel et les comités nationaux dans

le travail de l'Église en faveur de la justice et de la plénitude de vie.

3. Comment le Conseil général peut-il répondre à cet enjeu?

Le Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses recommande au Conseil général :

- a. d'adopter en principe les principes proposés, avec les révisions nécessaires, et de les soumettre au 45e Conseil général 2025 pour adoption finale. Ces révisions seront fondées sur l'expérience et l'évaluation de la mise en oeuvre de ces principes pour répondre aux situations d'injustice et aux demandes des partenaires;
- b. d'encourager la poursuite du dialogue avec la constituante autochtone de l'Église sur les moyens d'inclure les enseignements spirituels autochtones dans le document de principes et de présenter des suggestions et des révisions au 45e Conseil général 2025.

4. Quelles seront les répercussions?

Les répercussions pourraient être que l'Église Unie soit en mesure de répondre de manière plus opportune et contextuelle aux situations d'injustice qui surviennent au Canada et dans le monde. Ainsi, nous pourrions mieux intervenir pour répondre aux demandes de nos partenaires. Le passage à une approche fondée sur des principes peut être considéré comme faisant partie de l'apprentissage continu de l'Église et de ses efforts pour décoloniser ses processus, ses actions, ses activités de défense de causes ou de formulation de plaidoyers et ses ministères.

Ce travail a constitué un volet d'activité dans le cadre de l'objectif « Justice » du plan stratégique.

Cette proposition n'entraîne aucun coût financier. Le personnel devra consacrer du temps à se familiariser avec les principes et à développer des processus pour les appliquer dans son travail.

5. Comment cette proposition nous aide-t-elle à nous engager envers l'équité?

L'adoption d'une approche de la justice fondée sur des principes fait écho aux principes et engagements actuels de l'Église en matière d'équité et les amplifie.

6. À l'intention de l'instance chargée de transmettre la présente proposition à l'exécutif du Conseil général :

Le Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses a approuvé l'ébauche des principes lors de sa réunion du 29 août 2023 et a salué les efforts du groupe de travail qui a rédigé ces principes dans un délai serré. Lors de sa réunion des 22 et 23 septembre 2023, l'exécutif du Conseil général a approuvé la recommandation de transmettre ces principes à la réunion annuelle d'octobre 2023 du 44e Conseil général (TRII 01).

Si cette proposition répond à un travail demandé – soit par le Conseil général, soit par une réunion antérieure de l'exécutif du Conseil général –, veuillez indiquer les numéros de la proposition ou de la motion.

- GCE03 – Une approche fondée sur des principes pour le travail de justice au sein de l'Église Unie du Canada

Type de document: [Proposition](#)

General Council: [GC44](#)

Organisme d'origine: [Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses](#)